

DÉCLARATION DE DOUALA

Nous, les délégués du gouvernement auprès des communautés et communes urbaines, les maires et les responsables municipaux du Cameroun, réunis à Douala du 21 au 23 mars 2005 à l'occasion de l'Atelier « Les collectivités locales et la sécurité alimentaire des villes du Cameroun » organisé par la Communauté Urbaine de Douala, les Jeunes Chercheurs Associés pour le Développement (JCAD) et la Coopération Française, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), conscients qu'un nombre important de foyers camerounais vivent en zones urbaines ou rurales dans des conditions non propices du point de vue de la sécurité alimentaire :

1. affirmons l'impérieuse nécessité de permettre aux consommateurs d'accéder à une alimentation variée et saine d'une façon régulière par le biais de programmes participatifs ayant comme objectif de renforcer l'efficacité des systèmes d'approvisionnement et la distribution alimentaires (SADA) suivant les recommandations du Sommet Mondial de l'Alimentation, tenu à Rome en 1996 ;
2. reconnaissons l'importance des politiques, stratégies et programmes nationaux et locaux complémentaires tendant à protéger la sécurité alimentaire dans tout le pays et, en particulier, dans les régions défavorisées ;
3. reconnaissons que les collectivités locales au Cameroun peuvent et doivent jouer un rôle important pour le renforcement de la sécurité alimentaire des foyers les moins aisés dans les zones sous leur administration ;
4. soulignons, d'une part, l'importance du partenariat entre les institutions gouvernementales centrales, les communes, les organisations de la société civile (chambres, associations professionnelles, syndicats, organisations non gouvernementales et mouvements citoyens) et, d'autre part, la nécessité d'une définition claire des fonctions et responsabilités des différents partenaires pour améliorer l'efficacité des SADA ;
5. reconnaissons que la création d'opportunités de travail et donc de revenus, en particulier en faveur des jeunes des zones rurales, est nécessaire pour lutter contre la pauvreté, renforcer la sécurité alimentaire et réduire l'exode rural.

Nous nous engageons à :

1. accorder une priorité majeure à la sécurité alimentaire dans nos préoccupations et à intégrer cet objectif dans nos politiques et stratégies globales et sectorielles de développement social, humain, économique et écologique ;

2. développer et intensifier les échanges d'informations, de connaissances et d'expériences entre les autorités municipales, les réseaux d'organisations locales, régionales et internationales, les institutions universitaires et de recherche ;
3. favoriser la participation des acteurs de base (producteurs, transporteurs, commerçants grossistes et détaillants ainsi que les consommateurs et leurs associations ou syndicats) à nos efforts pour l'amélioration de l'efficacité des SADA ;
4. renforcer nos connaissances en matière d'approvisionnement et de distribution alimentaires et diligenter les études nécessaires pour améliorer l'efficacité des SADA et créer les conditions favorisant des investissements publics rentables et privés ;
5. nous ouvrir, en respect des textes en vigueur, à toute coopération (nationale, décentralisée ou internationale) susceptible de contribuer à la sécurité alimentaire des foyers camerounais et favoriser une coopération nord-sud et sud-sud plus efficace.

Nous nous engageons enfin, en collaboration avec l'Etat, les organisations de la société civile et les partenaires privés locaux, à:

1. contribuer à la mise en place ou à la consolidation de bases institutionnelles pour renforcer la sécurité alimentaire en particulier :
 - a. au sein des conseils municipaux, des commissions, observatoires, groupes de travail, etc. pour la sécurité alimentaire et le suivi des activités d'approvisionnement et de distribution alimentaire au niveau des zones administrées ;
 - b. au niveau des collectivités territoriales décentralisées, d'un cadre de concertation et de dialogue entre les différents acteurs des SADA visant l'élaboration et l'application d'un code de bonnes pratiques ;
2. créer des conditions favorables pour les activités quotidiennes des acteurs formels et informels des SADA et faciliter l'écoulement des produits alimentaires en éliminant les nombreuses difficultés rencontrées par les transporteurs et les commerçants ;
3. accorder priorité et attention au bon développement, gestion et entretien des infrastructures et des services nécessaires pour les activités des opérateurs des SADA ;
4. oeuvrer au renforcement de l'hygiène dans les pratiques de production, d'après récolte, de stockage et de transformation ainsi que dans les espaces marchands afin d'assurer la salubrité des aliments.

Fait à Douala, le 23 mars 2005.

.....
MONTHE Dieudonné
Adjoint au Délégué du Gouvernement
auprès de la Communauté Urbaine
de Douala

.....
KALTJOB Aaron Raymond
Maire de Massok
Secrétaire Général des CVUC